



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

actif de la succession

Question écrite n° 73641

## Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attitude de l'administration fiscale lors d'un décès. D'une manière générale, les procédures de succession sont des moments pénibles pour les ayants-droit. Les services de l'Etat effectuent néanmoins des démarches pour recouvrer les taxes et impôts dus par le défunt. Certaines familles perçoivent ces démarches de l'administration comme des tracasseries effectuées dans un contexte familial particulier et bien souvent pour des sommes relativement modestes. Il lui demande si des simplifications ne pourraient être envisagées pour éviter aux familles ayant perdu un proche ce type de tracasserie fiscale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Accoyer](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73641

**Rubrique :** Donations et successions

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1196